



**Conseil d'école, école élémentaire Louise Weiss
Mardi 21 février 2017**

Directeur : Frankie SAMSON

IEN : Frédéric PUZIN Absent excusé

Enseignants :

Valérie OBRY (CP), Véronique JOVENEZ (CP), France FEIGEL (CE1), Isabelle ROBIN (CE1), Grégory BARBET (CE2), Sylvain VERARDO (CE2), Régine GOHIN (CM1), Frankie SAMSON (CM1), Tatiana MERABET (CE1/CM2), Gilles REYNAUD (CM1/CM2), Camille BRESSON (Décharge de direction en CM1 et décharge IMF en CE1/CM2)

Parents élus :

FCPE : Delphine DAHAN, Véronique CLEMENT-DUBUT, Donatella CASIRAGHI, Sophie MOURO, Isabelle GOSSET

AIPE : Bénédicte ALKOMBRE, Odile LADOUCEUR-RAYAR, Vincent PORFIRIO, Didier CRANSAC-LE TUTOUR, Sylvie BIBRON, Olivier DUCHEMIN

PEEP : Virginie TIRANNO (absente excusée), Justine NDENGUE

Périscolaire : Julien BROUSSARD

Mairie : Elisabeth LAHITTE, Christine MERCIER

Ordre du jour :

- 1) Points école, fête d'école
- 2) Points restauration, NAP, périscolaire, études surveillées
- 3) Points mairie
- 4) Points parents
- 5) Dates à retenir

Annexe : Réponses de la mairie aux questions du premier Conseil d'école

1) Points école

Les actions du projet d'école sont en cours, certaines ont déjà été réalisées d'autres sont à venir.

Le projet de correspondance avec une école d'Ecosse est abandonné mais remplacé par un projet avec une école de Londres. Les premiers courriers ont été envoyés par les classes de CE1 de Mme Feigel, de CE2 de M. Barbet et M. Verardo, de CM1 de M. Samson et de CM1/CM2 de M. Reynaud.

À terme ce projet permet d'envisager dans un an ou deux, des échanges familiaux en remplacement des classes de découverte.

Le directeur constate encore de trop nombreux retards d'élèves le matin. Il rappelle que ces retards posent des problèmes d'organisation et de sécurité des élèves, que conformément au règlement intérieur de l'école :

Attention: aucune arrivée d'élève n'est possible entre 8h45 et 11h45 ET entre 13h30 et 16h30.

Les parents sont garants du respect de l'obligation d'assiduité par leurs enfants : ils doivent respecter et faire respecter les horaires de l'école.

- Le logo de l'école : Des élèves volontaires ont proposé des dessins de logos pour notre école. Chaque classe a retenu 5 propositions et un vote de tous les élèves et enseignants a été réalisé le mardi 21 février. Le logo ayant recueilli le plus de votes sera utilisé sur le site Internet et dans les documents de l'école.

- Point projet Bibliobus : Le projet bibliobus est abandonné pour cette année car le réseau des médiathèques de Saint- Quentin qui en est responsable n'a pas de financement suffisant ni de créneau disponible pour notre école. Le projet sera proposé de nouveau l'année scolaire prochaine.

- Bénéfices de la vente des photos, des chocolats et de la vente des gâteaux. Point sur le financement pour la classe découverte des CM1/CM2 et CE1/CM2 et quelles actions sont encore à mener :

Le bénéfice de la vente des chocolats est de 799,16 euros, le bénéfice de la vente des photos est de 914,10 euros, le bénéfice de la vente des gâteaux et créations d'élèves est de 336,27 euros. Soit un total de 2 049,53 euros.

Merci à tous les parents solidaires qui ont participé à ces ventes.

Le coût de la classe de découverte des classes de CE1/CM2 et de CM1/CM2 est de 12 871 euros. La Caisse des écoles a attribué un budget de 10 300 euros. La coopérative de l'école financera la différence soient 2 571 euros. Les 521,47 euros manquants seront financés grâce à des soirées jeux organisées par les élèves des classes concernées.

Les familles devront régler entre 120 et 240 euros suivant leur taux d'effort. Les familles peuvent demander l'étalement du paiement sur 3 mois en contactant la mairie. En cas de difficulté financière particulière, les familles peuvent demander une aide au CCAS de la ville. Par ailleurs si des familles ont besoin d'attestation ou de facture pour des bons de la CAF ou de CE d'entreprises, elles doivent prendre contact avec Patrice HEIN en mairie, service finance.

- Dates de la classe découverte et réunion d'information aux parents concernés : Une réunion d'information des parents s'est tenue le jeudi 2 février. La classe de découverte se déroulera du mardi 14 mars au vendredi 17 mars 2017 à Agon-Coutainville dans la Manche (50). Le programme du séjour est consultable sur le site Internet de l'école. Vous trouverez sur ce site le lieu de l'hébergement et les sites que les enfants visiteront.

Le départ aura lieu le 14/03 à 10h de l'école. Le retour est prévu le 17/03 à 19h00 à l'école.

Des informations seront régulièrement données aux parents durant le séjour sur le site Internet de l'école <http://blog.ac-versailles.fr/ecoleweissmagny> et sur la porte principale de l'école.

- Point sur les cours de natation (CP/CE1/CE2), comment se passent les séances ?

Les séances de natation se passent en groupe classe sous la conduite d'un enseignant et d'un maître-nageur.

3 élèves de CP montrent des difficultés à s'immerger entièrement ou à entrer dans l'eau. Aucun en CE1 ni en CE2.

Les enseignants sont satisfaits de ces séances.

- Point concernant la mise en place des PAP en classe, le degré d'implication ou de connaissance des enseignants concernant les différents troubles et leur façon d'agir face aux élèves concernés (intégration ou discrimination, focalisation ou abandon...).

Le Plan d'Accompagnement Personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique qui s'adresse aux élèves du premier comme du second degré qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires, afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions. Un PAP est demandé par la famille ou par l'équipe pédagogique et doit être validé par le médecin scolaire. L'enseignant le met en place avec l'avis du Conseil des maîtres et en tenant compte des recommandations des spécialistes qui suivent éventuellement l'élève.

Le document PAP est signé par les parents chaque année.

Il est possible de consulter la trame du PAP sur le site Eduscol :

<http://eduscol.education.fr/cid86144/plan-d-accompagnement-personnalise.html>

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République décrit une ambition pédagogique affirmée pour la réussite de tous les élèves et des parcours scolaires adaptés pour une meilleure insertion sociale et professionnelle. L'école inclusive permet une meilleure prise en compte des besoins spécifiques de tous les élèves et notamment des élèves à besoins éducatifs particuliers.

A ce titre la formation continue des enseignants concernant les troubles des apprentissages et les moyens d'y remédier s'est renforcée ces dernières années : conférences pédagogiques, choix possibles de stages et d'animations pédagogiques.

L'enseignant dispose également de nombreuses ressources pédagogiques en ligne et de personnes ressources : médecin scolaire, enseignants et psychologue du RASED, équipe pédagogique de l'école, équipe de circonscription, enseignants maîtres formateurs (Mme Mérabet), spécialistes des troubles des apprentissages, diverses associations.

Deux conseils de cycles ont eu lieu le lundi 12 décembre 2016 pour permettre aux enseignants, accompagnés de Mathilde DURET du RASED, la mise en place des PPRE, PPS et PAP. Ce fut l'occasion d'échanger en équipe sur ces dispositifs d'aides aux élèves.

Le directeur souhaite rendre hommage au travail, à l'implication et à l'engagement des enseignants dont la préoccupation quotidienne est de tout mettre en œuvre pour assurer la réussite de tous les élèves en tenant compte des spécificités de chacun d'entre eux et en adaptant leurs enseignements et leurs pratiques pédagogiques. Il rappelle par ailleurs que les enseignants ne sont pas des spécialistes des rééducations, que l'appui de spécialistes (orthophonistes, psychomotricien, psychologue, ergothérapeute, ...) est parfois nécessaire et que dans ce cas les enseignants collaborent avec ces professionnels et tiennent compte de leurs recommandations.

5 demandes de PAP ont été adressées au médecin scolaire et attendent une réponse.

31 réunions d'équipe éducative ont été réalisées à cette date. Une dizaine d'autres réunions sont encore programmées d'ici la fin de l'année.

- Point concernant le livret d'évaluation : à quoi correspond le positionnement objectif partiellement atteint ? Certaines matières ne sont pas distinguées entre histoire et géographie. Plus de précisions sur le système de notation, qui doit être le plus favorable pour les enfants :

Le nouveau livret scolaire, comme le précise l'arrêté du 31 décembre 2015, suppose une restitution synthétique de l'évaluation, un positionnement de l'élève par domaines et sous-domaine d'enseignement et non par compétences comme le faisait le livret des années précédentes. Les domaines et sous-domaines ont été fixés par cet arrêté ministériel et ne sont pas modifiables dans le livret. Ainsi l'histoire et la géographie représentent un seul domaine.

Les 3 bilans périodiques indiquent aux parents, pour chaque période, les principaux éléments du programme sur lesquels leur enfant a été évalué et ce qu'ont montré les évaluations. Ils font état pour chaque domaine et chaque sous-domaine :

- des acquis et des progrès des élèves, avec la mention des principaux éléments du programme travaillés
- des parcours éducatifs
- des éventuelles modalités spécifiques d'accompagnement mises en place.

Du CP au CM2, l'enseignant situe l'élève dans chaque sous-domaine sur des objectifs d'apprentissage : non atteints, partiellement atteints, atteints, dépassés.

Tous les éléments d'information jugés utiles par l'enseignant pourront de plus être rédigés dans une partie « observations » dédiée pour chaque domaine ou sous-domaine d'enseignement.

Un positionnement « objectifs d'apprentissages partiellement atteint » signifie que toutes les compétences d'un domaine ou sous-domaine ne sont pas atteintes même si certaines le sont. Ce positionnement ne doit inquiéter ni l'élève ni les parents. L'organisation en cycles de l'école permet de retravailler ces compétences d'une année sur l'autre.

Les évaluations, remises régulièrement aux parents, permettent d'avoir plus d'informations sur les compétences des élèves. Elles sont notées différemment selon les enseignants : A ou Atteint (compétence atteinte), B ou Partiellement atteint (compétence à renforcer), C ou Partiellement atteint (compétence en cours d'acquisition), D (compétence non atteinte). Un enseignant met des commentaires et appréciations sur les évaluations régulières et met une note sur les évaluations de fin de trimestre.

Une réflexion est déjà engagée, au niveau ministériel, sur l'évaluation des élèves, leurs modalités et finalités en lien avec les nouveaux programmes.

L'évaluation des acquis scolaires des élèves vise à améliorer l'efficacité des apprentissages en permettant à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser.

A la rentrée scolaire 2016, les modalités d'évaluation évoluent, privilégiant une évaluation positive, simple et lisible, qui valorise les progrès, soutient la motivation et encourage les initiatives des élèves.

Des Conseils de cycles seront prochainement menés pour poursuivre cette réflexion au niveau de l'école.

Enfin un bilan spécifique de fin de cycle qui mesure le degré de maîtrise des composantes du socle commun sera communiqué aux familles à la fin du cycle II (CE2).

Ce sont 8 composantes qui seront évaluées sur une échelle de quatre niveaux :

Les huit composantes :

Les langages pour penser et communiquer :

- a) langue française à l'oral et à l'écrit
- b) langues étrangères et régionales
- c) langages mathématiques, scientifiques et informatiques
- d) langages des arts et du corps

Les méthodes et outils pour apprendre

La formation de la personne et du citoyen

Les systèmes naturels et les systèmes techniques

Les représentations du monde et l'activité humaine

Les 4 niveaux :

le niveau 1 de l'échelle (« maîtrise insuffisante ») correspond à des compétences non acquises

le niveau 2 (« maîtrise fragile ») correspond à des savoirs ou des compétences qui doivent encore être étayés ;

le niveau 3 (« maîtrise satisfaisante ») est le niveau attendu en fin de cycle

le niveau 4 (« très bonne maîtrise ») correspond à une maîtrise particulièrement affirmée de la compétence, qui va au-delà des attentes pour le cycle.

NB : les évaluations nationales n'existent plus.

- Décisions de passage de classe :

Un conseil de maître se tiendra fin mars pour décider d'une première proposition de passage des élèves dans la classe supérieure. Les décisions seront transmises aux familles le vendredi 31 mars 2017. Les représentants légaux pourront alors accepter ou refuser cette proposition.

Un autre Conseil des maîtres se tiendra entre le 19 et le 24 avril. Les familles pourront alors faire appel de la décision prise par le conseil auprès d'une commission départementale.

Le redoublement ne peut être envisagé qu'à titre très exceptionnel et doit obtenir l'accord de l'Inspecteur de l'éducation nationale. Pour rappel, le projet de circonscription prévoit la disparition des redoublements.

Voir le directeur pour toute information à ce sujet.

- Solde des comptes de l'école :

Coopérative scolaire : au 21/02/2017, solde de 3 395,37 euros.

USEP : au 21/02/2017, solde de 894.52 euros. Une demande de subvention municipale de 350 euros a été déposée.

NB : une nouvelle association d'USEP sera créée l'année prochaine.

- Exercices de sécurité :

Un exercice de confinement PPMS a été réalisé le 28 novembre 2016 et a bien fonctionné. Un troisième exercice PPMS aura lieu prochainement (confinement ou à mise à l'abri).

Un exercice de sécurité incendie a eu lieu le 13 décembre 2016 avec la collaboration des services techniques de la ville et s'est bien déroulé (évacuation en 1 minute et 28 secondes). Deux autres exercices auront lieu cette année scolaire.

- Modalités et organisation de la fête de l'école prévue le 23/06/2017 :

Repas :

Les parents apportent des préparations culinaires (en notant sur une étiquette la liste des principaux ingrédients de leur plat, pour faciliter le choix au moment du service).

Une quinzaine de stands de jeux pour les élèves.

Pour que les enfants puissent profiter de nombreuses animations, des parents seront indispensables pour tenir les stands à tour de rôle (sur des séquences courtes de 30 mn). Planning à prévoir.

Vente de programmes réalisés par les élèves au prix de 2 euros.

Vente d'enveloppes gagnantes, au prix de 2 euros

Lots à trouver auprès de commerçants, CE d'entreprises, parents, etc.

L'école achète et vend des boissons et Mister Freeze.

Un mot sera transmis aux familles via les cahiers de correspondance pour la recherche de lots, un autre pour inscription des parents à la tenue des stands, à la sécurité.

IMPORTANT : Sécurité plan Vigipirate

Les familles recevront la veille de la fête des cartons d'invitation qui devront être présentés pour toute entrée dans l'école.

Les entrées seront filtrées par le directeur et des parents d'élèves à partir de 18h.

La fête de l'école est une occasion de réunir toute la communauté de l'école (parents, élèves, enseignants, personnels) au cours d'un moment festif mais aussi de récolter de l'argent pour notre coopérative scolaire. Pour sa réussite nous comptons sur l'engagement et la participation de tous.

2) Points restauration, NAP, périscolaire, études surveillées

Périscolaire, NAP et restauration :

Pas de changement à noter depuis le premier Conseil d'école. Le projet cirque est toujours en cours. Un spectacle sera proposé aux parents.

Le périscolaire accueille 80 enfants le matin et le soir.

10 animateurs sont en charge de la cantine pour 220 élèves.

Les animateurs notent de moins en moins de problèmes de violence notamment grâce à la charte des règles communes mise en place.

Études surveillées : Référent Frankie SAMSON

Suite aux remarques de parents sur des dysfonctionnements de l'étude surveillée au premier trimestre, Mme SARAIVA du service municipal Vie scolaire et M. SAMSON ont rappelé aux surveillants leurs obligations et aux élèves les règles de l'étude. Les parents notent une amélioration.

3) Points mairie

Lecture des réponses de la mairie du précédent Conseil d'école. Ces réponses sont annexées à ce compte-rendu.

- Une réflexion sur la continuité et le financement des classes de découverte devra être menée avec la Caisse des écoles, les directeurs d'école, les parents d'élèves.

- Point sur le conseil des enfants qui a eu lieu le mardi 8 novembre 2016 (la mairie a-t-elle envoyé une réponse aux enfants à la lettre au "Maire Noël"?).

Un Conseil des enfants s'est tenu le mardi 8 novembre 2016 qui a permis aux élèves de faire de nombreuses propositions pour améliorer la vie à l'école. Des propositions ont été acceptées et mises en place par les enseignants. Certaines ont nécessité des investissements financiers pris en charge par la coopérative scolaire (achats de jeux et jouets pour les récréations, de représentations d'œuvres d'art,...).

D'autres propositions relevant de la responsabilité du Maire lui ont été adressées. Le Maire et Mme Mercier rencontreront les élèves délégués le lundi 13 mars à 14h30 pour ce qui concerne les réponses aux demandes d'aménagements des cours de récréation.

Le prochain conseil des enfants aura lieu le lundi 6 mars 2017. M Reynaud le présidera.

- Point sur le conseil des enfants avec le périscolaire.

Une réunion des périscolaires de la commune est prévue le vendredi 24 février pour prévoir la mise en place de ces Conseils d'enfants. Un Conseil d'enfants périscolaire aura lieu avant la fin de l'année et permettra aux élèves, entre autres, de faire des propositions d'activités NAP pour l'année scolaire prochaine.

- Projet composteurs collectifs

Un projet d'installation de composteurs collectifs partagés entre l'école, la restauration, le périscolaire et l'AMAP est à l'étude. Le financement est assuré par le PNR. L'installation, les formations et la récupération du compost seraient assurées par VertDéco. Nous attendons l'accord de la mairie pour que cette installation soit réalisée.

- Réflexion sur les créneaux piscine à la fin de l'année pour les CM2.

Une réflexion sera menée par la mairie, la conseillère pédagogique EPS, les responsables de la piscine de Chevreuse, les directeurs d'école, le collège et les parents d'élèves pour l'année scolaire prochaine.

Plusieurs pistes seront explorées :

séances de natation plus longues tous les quinze jours,

séances en fin d'année pour les CM2,

programmation des séances par semestre pour tous les niveaux de classe.

L'attestation scolaire « savoir nager » sera délivrée aux élèves de 6ème après un cycle natation.

- La sonnerie a-t-elle été réglée (nouveaux horaires de récréation) par les services techniques de la mairie ?
Oui la sonnerie a été réglée sur les nouveaux horaires.

- Les barrières devant l'école vont-elles être remplacées (analyse du projet de barrières fixes) ?

Un projet de barrière fixe autour de toutes les écoles est envisagé. La mairie attend une subvention du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

- Date pour un prochain PPMS sur le temps périscolaire ?

Un exercice PPMS aura lieu cette année pendant les vacances scolaires au centre de loisirs. Un autre exercice aura lieu l'année scolaire prochaine sur un temps périscolaire. Le Plan utilisé sera celui mis en place par l'école.

- Y a-t-il un moyen de savoir le délai d'intervention quand l'école demande un service à la mairie ?
Non il est difficile de prévoir le délai d'intervention.

- Est-ce que le problème d'Internet a été réglé ?

La mairie précise que cette problématique a déjà été étudiée, la connexion actuelle est le débit maximal disponible sur la ligne de l'école. Changer d'opérateur Internet n'augmenterait pas le débit, à cause de la taille de la ligne téléphonique. On ne peut qu'attendre l'éligibilité à la fibre optique dans cette zone de la commune.

4) Points parents

Remarques des parents :

- La sécurité : l'école est toujours bien fermée, les mesures de sécurité ont été renforcées et c'est très appréciable.

- Le blog de l'école : toujours à jour, surtout pour les dates et infos pratiques, très appréciable aussi.

<http://blog.ac-versailles.fr/ecoleweissmagny/>

5) Dates à retenir

Cérémonie de remise officielle des permis Internet aux élèves de CM2 à 15h00 lors de la journée citoyenneté qui se déroulera le samedi 25 février 2017, dans le gymnase Delaune, de 10h00 à 16h00.

Exposition des CP le vendredi 3 mars à 17h00 dans le préau des CP. Les parents d'élèves de CP sont cordialement invités.

Début de la procédure d'affectation des élèves de CM2 en 6ème : le lundi 6 mars.

Exposition des créations des classes de CP, CE1 et de CM1 de Mme Gohin réalisées avec l'artiste Caroline LEITE du lundi 6 au vendredi 10 mars à la Maison de l'environnement. Vernissage le vendredi 10 mars à 18h30.

Nettoyage nature du Bois d'Aigrefoin le mercredi 8 mars avec les animateurs du périscolaire et l'association Trot' Sentiers. Les parents y sont cordialement invités.

Classe de découverte du 14 au 17 mars.

Visite du centre de tri de Thiverval-Grignon le jeudi 16 mars pour les classes de CM1 de M. Samson et de Mme Gohin.

Restitution du projet Bulles avec la médiathèque et l'Association musicale de la Mérantaise, classe de CM1 de Mme Gohin le samedi 18 mars au matin et classe de CM1/CM2 de M. Reynaud le samedi 25 mars au matin au Pôle Blaise Pascal.

Spectacle NAP Théâtre les jeudi 23 et vendredi 24 mars à 10h et 14h pour les scolaires, le vendredi 24 mars à 19h30 pour les parents à la Maison de l'environnement.

Rencontres, dans les classes, avec des auteurs et illustrateurs du salon du Livre LIRENVAL le jeudi 23 et le vendredi 24 mars. Le Salon se tiendra le samedi 25 mars 2017 à l'Espace Fernand Léger de Chevreuse.

Photos de classe le mercredi 29 mars.

Remise aux familles des bulletins périodiques du deuxième trimestre le vendredi 31 mars.

Visite du centre de tri de Thiverval-Grignon le vendredi 31 mars pour les classes de CE2 de M. Barbet et de M. Verardo.

Transmission des premières propositions de passages de classe aux familles le vendredi 31 mars 2017.

Journée d'immersion des CM2 en classe de 6ème : le lundi 22 mai pour les CM2 de Mme Mérabet, le mardi 23 mai 2017 pour les élèves de M. Reynaud.

Spectacle de chant choral CP et CE1 : le jeudi 1er juin à 19h et 20h à l'Estaminet.

Spectacle de chant choral CE2 et CM1 M. Samson : le jeudi 22 juin à 19h à l'Estaminet.

Prochain Conseil École/collège : mercredi 14 juin. Les élèves de CE1/CM2 de Mme Mérabet et de CM1/CM2 de M. Reynaud n'auront pas classe ce jour-là.

Fête de l'école : le vendredi 23 juin à partir de 18h.

Journée portes ouvertes au collège Einstein et remise des dossiers d'inscription en 6ème le samedi 10 juin 2017. Si les parents ne peuvent pas y assister ils doivent prendre une date avec le principal du collège.

Prochain Conseil d'école : Mardi 30 mai 2017 à 19h



Magny-les-Hameaux, le 12 décembre 2016

Monsieur SAMSON
Directeur de l'école élémentaire
Louise Weiss
20/22, rue Hodebourg
78114 MAGNY-LES-HAMEAUX

Service Scolaire

Affaire suivie par : Nadège SARAIVA

Tél. : 01 39 44 71 23

Mail : nadege.saraiva@magny-les-hameaux.fr

Objet : Conseil d'école du 1^{er} trimestre, année scolaire 2016-2017

Monsieur le Directeur,

Nous vous remercions de nous avoir fait parvenir votre compte-rendu du conseil d'école qui a eu lieu le 03 novembre 2016.

- *Demande auprès de la Caisse des Ecoles d'un budget pour les deux classes à double-niveaux comprenant les CM2*
Une réunion s'est déroulée avec l'ensemble des directeurs des écoles élémentaires de la commune. Lors de cette réunion, il a été acté d'engager une réflexion globale en 2017 sur l'organisation des classes de découverte pour les années à venir. Pour cette année, le financement de 300 euros par élève de CM2 est maintenu. Si l'école met en place des actions pour aider au financement de ces classes de découverte, la Caisse des Ecoles, en fonction du budget restant pourra étudier la faisabilité d'un financement supplémentaire.

- *La connexion Internet est lente*
Cette problématique a déjà été étudiée, la connexion actuelle est le débit maximal disponible sur la ligne de l'école. Changer d'opérateur internet n'augmenterait pas le débit, à cause de la taille de la ligne téléphonique. On ne peut qu'attendre l'éligibilité à la fibre optique dans cette zone de la commune.

- *Demande de réglage des sonneries avec les nouveaux horaires de récréation*
Les Services techniques ont été relancés pour cette demande et devraient intervenir prochainement.

- *Désengagement des chemins devant les sorties de secours de 2 salles.*
Cette demande a été réalisée pendant les vacances de la Toussaint 2016.

- *Demande de mobilier pour le budget 2017 : un meuble informatique pour le bureau de direction, un meuble de rangement pour les jeux de société fermant à clés, des caisses pour ranger les jeux de société, 2 meubles de bibliothèque, 15 chaises, 5 tables de réunion, 2 ordinateurs pour des classes de CP et CE1, 10 écrans, 10 claviers et une imprimante scanner.*

Ces demandes ont été prises en compte par le Service Scolaire et seront proposées en arbitrage budgétaire auprès des élus dans le cadre du budget de l'année 2017.

- *Demande de travaux pour le budget 2017 : changement de la moquette en bibliothèque, installation de grooms automatiques sur toutes les portes donnant dans les cours de récréation et achats et poses de filtres occultants sur les fenêtres de la classe de M. Reynaud.*

Ces demandes ont été prises en compte par le Service Scolaire et seront proposées en arbitrage budgétaire auprès des élus dans le cadre du budget de l'année 2017.

- *Le goûter est insuffisant: les enfants arrivent affamés chez eux.*

Le nombre de goûters correspond au nombre d'enfants, il est composé d'un fruit, d'un laitage et d'un féculent. Une réunion est prévue entre le service restauration de la commune ainsi que le fournisseur des repas afin de revoir les associations des 3 composants des goûters.

- *Communication insuffisante quant à la réunion parents/périscolaire du début d'année.*

Comme chaque année, les parents ont été informés par un affichage installé sur le panneau du périscolaire. L'année prochaine, l'information pourra être distribuée par le biais des cahiers d'école après accord de l'équipe enseignante.

- *Avec des vacances qui débutent en milieu de semaine, certains parents se sont vus refuser l'inscription de leurs enfants cet été alors qu'ils étaient dans les délais.*

Le Service Enfance ne refuse aucune inscription faite dans les délais (soit avant le 20 du mois précédent). En fonction des places disponibles et des particularités des situations, certaines inscriptions hors délai sont également prises en compte.

- *Carte scolaire à Magny : nouveaux habitants au Buisson et les enfants sont inscrits à Weiss alors que Gide est plus près.*

Un point sur ce sujet sera effectué lors du Comité Enfance Scolaire du 13/12/2016.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de mes salutations distinguées.

Elisabeth LAHITTE
Conseillère municipale
Représentante du Conseil d'école



Christine MERCIER
1ère Adjointe déléguée au Scolaire,
l'Accompagnement Scolaire, à l'Enfance, à la
Politique de la Ville et à la Petite Enfance

